

*Rénovation d'une salle de classe*

## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**COMMUNE DE LANDUDAL  
Place Jacques Le Page  
29510 LANDUDAL  
Tel 02 98 57 40 17**

### **RENOVATION D'UNE SALLE DE CLASSE**

**ECOLE DES CHATAIGNIERS  
Rue de l'Ecole  
29510 LANDUDAL**

Date et heure limites de réception des offres

**Jeudi 20 avril 2017 à 12H30**

**Règlement de la Consultation**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**SOMMAIRE**

**Article Premier : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

- 1.1 – Objet de la consultation
- 1.2 – Etendue de la consultation
- 1.3 – Décomposition de la consultation
- 1.4 – Conditions de participation des concurrents
- 1.5 – Nomenclature communautaire

**Article 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

- 2.1 – Durée du marché – Délai d'exécution
- 2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives
- 2.3 – Délai de validité des offres
- 2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement
- 2.5 – Conditions particulières d'exécution
- 2.6 – Confidentialité et mesures de sécurité

**Article 3 : LES INTERVENTANTS**

- 3.1 – Maîtrise d'œuvre
- 3.2 – Contrôle technique
- 3.3 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

**Article 4 : VISITE DES LIEUX**

**Article 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

**Article 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES**

- 6.1 – Document à produire
- 6.2 – Variantes
- 6.3 – Usage de matériaux de type nouveau

**Article 7 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENTS DES OFFRES**

**Article 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

- 7.1 – Transmission sous support papier
- 7.2 – Transmission électronique

**Article 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- 9.1 – Demande de renseignements
- 9.2 – Documents complémentaires

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Rénovation d'une salle de classe**

#### **Réalisation de prestations similaires :**

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure adaptée de l'article 28 dernier alinéa et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront précisées au C.C.A.P.

#### 1.2 – Etendue de la consultation

La présente consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

#### 1.3 – Décomposition de la consultation

Les travaux comportent une tranche ferme.  
Ils se décomposent suivant les lots désignés ci-dessous

#### **Rénovation d'une salle de classe**

Lot	Désignation
01	DEMOLITIONS – GROS-ŒUVRE
02	MENUISERIES EXTERIEURES
03	ELECTRICITE – VMC
04	CHAUFFAGE FUEL – PLOMBERIE – SANITAIRES
05	CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS – ISOLATION
06	CHAPES – CARRELAGE
07	PEINTURE

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.  
Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

#### 1.4 – Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. Lorsque le montant du contrat de sous-traitance est égal ou supérieur à 600 € TTC, le sous-traitant est payé directement.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 – Nomenclature communautaire

Sans objet.

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1- Durée du marché – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.P. est fourni en annexe de ce document.

### 2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

#### 2.2.1 – Variantes :

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultations (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du décret 2016-360, une offre comportant des variantes.

#### 2.2.2 – Prestations optionnelles

Sans objet.

### 2.3 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 – Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demande de paiement équivalentes.

## Article 3 : Les intervenants

### 3.1 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par

**SARL LENNON Maîtrise d'Œuvre**  
**8 rue Pont Péronic**  
**29180 PLOGONNEC**

Le maître d'œuvre est : **Mr André LENNON**

La mission du maître d'œuvre est une mission complète.

### 3.2 – Contrôle technique

**SOCOTEC – 10 rue François Muret de Pagnac – Immeuble LE BRITTANY bât E 29186 QUIMPER CEDEX**

### 3.3 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

**Bureau de coordination SPS : SOCOTEC – 10 rue François Muret de Pagnac – Immeuble LE BRITTANY bât E 29186 QUIMPER CEDEX**

## Article 4 : Visite des lieux

Les candidats devront effectuer une visite des lieux afin de se rendre compte des prestations à réaliser et des contraintes du site et remettront une attestation de visite dans l'offre.

Une visite commune des lieux aura lieu sur inscription en mairie. Le rendez-vous se fera sur site.

L'entreprise fera part de sa présence par écrit auprès du secrétariat de la Mairie. (Fax au 02 98

57 40 08 ou courriel : [sg-mairie-landudal@orange.fr](mailto:sg-mairie-landudal@orange.fr)).

## Article 5 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E) et son annexe : calendrier ou planning prévisionnel d'exécution
- Le devis descriptif valant bordereau de prix unitaire
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- Le plan en format A4
- Le certificat de visite
- Le plan général de coordination sécurité
- Le rapport initial de contrôle technique
- Le diagnostic amiante
- Le diagnostic état parasitaire

Il sera remis gratuitement sur support papier à chaque candidat qui en fait la demande par télécopie au 02 98 57 40 08.

Le dossier de consultation est également téléchargeable le site de l'association des Maires du Finistère, espace marché public, et sera également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante sur demande :

**[sg-mairie-landudal @orange.fr](mailto:sg-mairie-landudal@orange.fr)**

## Article 6 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1- Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature en version papier :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;
- Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

## Rénovation d'une salle de classe

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

Désignations	Qualification
Lot 1 – GROS-ŒUVRE	211
Lot 2 – MENUISERIE EXTERIEURE	351
Lot 3 – ELECTRICITE – VMC	543
Lot 4 – CHAUFFAGE –PLOMBERIE-SANITAIRES	511
Lot 5 – CLOISON SECHES – FAUX PLAFOND - ISOLATION	135
Lot 6 – CHAPES – CARRELAGE - FAIENCE	631
Lot 7 - PEINTURE	616

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés pour le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe (calendrier prévisionnel d'exécution) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.) à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le devis descriptif valant bordereau de prix unitaires.
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observation de l'entreprise.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

### **NOTA :**

L'attention des candidats est attirée par le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 6.2 – Variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

### 6.3 – Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet

## Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

### **Garanties et capacités techniques et financières**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Prix des prestations	60
2 – Valeur technique	40

La valeur technique sera appréciée au vu des moyens mis en œuvre spécifiques à ce chantier, incluant :

- L'encadrement
- Le personnel
- Le matériel
- 

La valeur technique des solutions proposées par l'entreprise :

- la sous-traitance
- le volet hygiène et sécurité
- les fournitures
- l'autocontrôle
- les contraintes du chantier
- les solutions techniques
- le planning d'exécution des travaux
- le respect de l'environnement

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec le ou les candidats mieux disant. Cette négociation pourra revêtir une forme orale (audition) ou écrite (courrier, fax, email) et porter sur tous les aspects de l'offre. La date des auditions sera précisée au candidat le cas échéant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations en vertu de l'article 53 du décret 2016-36. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## Article 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 8.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions

Offre pour :

**RENOVATION D'UNE SALLE DE CLASSE  
Lot N°.....**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce à l'adresse suivante :

**COMMUNE DE LANDUDAL  
Place Jacques Le Page  
29510 LANDUDAL  
Tel 02 98 57 40 17**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite précitée ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son auteur.

8.2 – Transmission électronique

Les offres par voie électronique ne sont pas recevables.

**Article 9 : Renseignements complémentaires**

9.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à

**Renseignements administratifs**

D'ordre administratif :

**COMMUNE DE LANDUDAL  
Place Jacques Le Page  
29510 LANDUDAL  
Tel 02 98 57 40 17**

**Renseignements techniques**

D'ordre technique :

**SARL LENNON  
8 rue Pont Péronic  
29180 PLOGONNEC  
Mr André LENNON  
Tel 02 98 91 86 64  
06 81 64 56 52**

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier et s'étant fait connaître des services de la mairie, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 Documents complémentaires

Sans objet